

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2024**

à 20h30

Conseil Municipal :

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LEMOUELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, Mme Nataly MATHE, M. Emmanuel CHONION, M. Maxime FRANCOIS, M. Jean-Pierre PALADINI et Mme Gina BUCHE.

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON représenté par M. Maxime FRANÇOIS, M. Arnaud DESSERTENNE représenté par Mme Marianne LECOMTE.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 17 octobre 2024 avec l'envoi de l'ordre du jour ; un mail fait le 23 octobre 2024 est venu préciser les questions diverses et corriger les délibérations à prendre.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Mme Isabelle BOUCKOM est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- **APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2024**
- **DELIBERATION ADHESION PREVOYANCE CDG 51**
- **DELIBERATION AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL 1607 H AGENTS TEMPS COMPLET**

QUESTIONS DIVERSES : Intermarché, antenne SFR, communication (organisation), retour sur la journée citoyenne, vision du village par les élus, 11 novembre, ...

Délibération N°53 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2024 – Validation

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 27 septembre 2024,

Considérant qu'il convient de l'approuver,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2024.

1 ABSTENTION

14 POUR

M. le Maire demande à Mme Odile LOMBARD ce qui l'empêche de valider le compte-rendu. Mme Odile LOMBARD signale que dans le compte-rendu, les travaux de voirie n'étaient pas près du 1 rue de la Neuville mais plus loin.

M. le Maire lui répond que, suite à sa remarque, le compte-rendu a été corrigé sur ce point. Par contre concernant les observations sur les agents communaux, les informations étaient déjà notées sur le 1^{er} compte-rendu diffusé.

Délibération N°54 – Protection sociale complémentaire
Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG

EXPOSÉ

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 9 février 2024 après avis du CST placé auprès du CDG le 16 janvier 2024, a donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique de la Marne pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Vu la convention de participation pour une couverture en prévoyance sur des contrats collectifs à adhésion obligatoire signée entre le Centre de Gestion de la Marne et le Groupement « Territoria Mutuelle-Alternative Courtage »

Vu l'accord collectif du CST départemental du 10 septembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- **Adhérer** à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Bétheniville ;
 - **Souscrire** la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité + risque décès toutes cause à hauteur de 10 000€ à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
 - **Participer** financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents.
 - **Décide** que l'adhésion au régime des agents contractuels est subordonnée à une condition d'ancienneté de 6 mois, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023.
- Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) dans la collectivité.

Cependant M. Maxime FRANCOIS et Mme Nataly MATHE auraient souhaité que la commune participe financièrement à une hauteur supérieure au minimum légal qui est de 50 % de la cotisation des agents.

Délibération N°55 – Organisation du Temps de Travail au sein de la Mairie de Bétheniville

VU l'avis du comité social territorial du 10 septembre 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter :

ARTICLE 1 : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres de jours travaillés = nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1 607 heures

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 minutes pour l'ensemble des agents à temps complet.

Les agents exerçant leurs fonctions sur une quotité de travail hebdomadaire supérieure à 35 heures bénéficieront de jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée de travail annuelle n'excède pas 1607h.

DHS	39h	38h	37h	36h
ARTT pour un agent à temps complet	23	18	12	6

ARTICLE 2 : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de Bétheniville est fixée de la manière suivante : Services administratif et Technique

Du lundi au samedi : 37h30 sur 5 jours
Plages horaires de 8h00 à 18h30
Pause méridienne obligatoire de ¼ d'heure minimum.

ARTICLE 3 : La journée de solidarité est assurée selon la modalité suivante :
- par la réduction du nombre de jours ARTT.

Informations diverses

Surface alimentaire

M. le Maire informe le conseil que, comme convenu lors de la dernière réunion, la commune a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception au Directeur de la SCI du Pont Moret pour l'aviser qu'il avait une date butoir pour signer la promesse de vente ou/et déposer le permis de construire. M. le Maire précise qu'avant l'envoi de ce courrier, il avait déjà eu au téléphone le directeur qui lui avait promis de faire tout son possible pour déposer son permis de construire avant la fin d'année. Le Directeur explique qu'il refaisait quelques modifications sur ses plans en ce qui concerne les aménagements intérieurs et comme ces changements vont impacter le coût total du projet et donc le plan de financement, c'est un peu plus long que prévu.

Antenne SFR

M. le Maire informe l'assemblée que deux courriers en Recommandés ont été envoyés pour dénoncer cette demande d'autorisation d'aménagement d'antenne SFR : l'un à l'ARCEP, l'autre à M. le Préfet de la Marne.

Le pétitionnaire qui a déposé le dossier de l'antenne a mis son projet en stand-by et actuellement il étudie la possibilité de mettre l'opérateur SFR sur l'antenne déjà existante.

Courriers aux administrés

M. le Maire indique que des courriers ont été envoyés à certains administrés :

- pour la régularisation d'une construction par rapport au cadastre de la commune,
- pour l'élagage de branches donnant sur la voie publique,
- pour signaler que l'éclairage public dans le secteur nord-est ne serait plus éteint la nuit à partir du 4 ou 5 novembre 2024.

Diverses informations municipales

Ancienne antenne Orange

M. le Maire signale que l'élagage a été fait cette semaine par la Société SAUVAGE dans le terrain le Bois Judas afin de permettre à l'entreprise SPIE de procéder au démontage de l'antenne.

Caméras

Messieurs Luc APPERT et Frédéric CHARTON ont rencontré l'entreprise CHUBB DELTA, responsable de la maintenance de nos caméras car le système de vidéo-protection présente régulièrement des dysfonctionnements. Ainsi, le jour même de la réunion, trois caméras étaient hors service et cela dure depuis juillet.

Selon cette entreprise, ces dysfonctionnements sont dus en partie à un mauvais environnement et une mauvaise installation des mâts faite par une autre entreprise.

La solution proposée par CHUBB DELTA est de mettre en place une caméra de 8 pixels à la mairie ou sur la place du 8 mai pour un essai et voir s'il y a une meilleure définition.

Messieurs Luc APPERT et Frédéric CHARTON proposent de laisser le contrat aller jusqu'à son terme sans rien faire pour ne pas rallonger le délai.

Les conseillers souhaitent qu'une solution soit apportée avant la fin du contrat sur ce dossier.

Caserne des Sapeurs-Pompiers

Messieurs Jean-Jacques GOUAULT, Luc APPERT et Madame Audrey LOISELET (Chef de centre de Betheniville) ont visité la caserne de Coupeville. Ce bâtiment a coûté 120 000 euros en 2014. La structure est celle d'un bâtiment agricole isolé.

M. le Maire a ensuite rencontré le 8 octobre le SDIS pour le transfert des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims au SDIS. En fait, il restera 13 centres de secours et il est projeté de construire deux nouvelles casernes l'une à TAISSY dont l'étude est programmée pour 2025 et la construction pour 2026, l'autre caserne sera construite sur Bétheniville avec une étude de projet en 2026 et l'édification en 2027.

Commission communication

Une réflexion sur cette commission a été faite lors de la dernière réunion du bureau (maire et adjoints) : Mme Sonia CORPART a été recrutée à 25 heures par semaine : 15 h à la bibliothèque et 10 h réparties entre l'aide numérique et l'initiation informatique (4h) et la communication (6h). Mais aujourd'hui, l'aide et l'initiation informatique peut se faire à SILLERY ou PONTFAVERGER dans la maison des services.

Il s'avère que notre agent n'a plus que deux personnes qui viennent pour des tâches ponctuelles d'environ 10 à 15 minutes.

Ainsi, notre agent peut consacrer environ 40 heures par mois à la communication. C'est pourquoi le bureau propose que Mme Sonia CORPART publie le VAB tous les deux mois puisqu'elle a environ 80 heures pour le réaliser.

Ainsi, les articles sur les événements de la commune tels que le 8 mai, la fête patronale, la brocante seront mis plus rapidement sur le VAB et même sur notre site internet.

Le petit journal sera aussi distribué par nos agents communaux car ainsi, il sera dans les boîtes aux lettres en même temps pour tous les administrés.

Mme Isabelle BOUCSOM demande alors à quoi va servir la commission communication.

M. Emmanuel CHONION demande s'il n'est pas possible de faire un site facebook.

M. le Maire n'est pas du tout d'accord car s'il est ouvert à tous, il risque d'y avoir des débordements comme des réponses injurieuses, diffamatoires, ...

M. Emmanuel CHONION indique que l'on peut créer un site fermé ou seule la commune peut mettre des informations.

M. Emmanuel CHONION propose alors que la commission communication réalise des articles sur des sujets divers et non d'actualités : ex : articles sur les entreprises situées sur la commune ou sur le centenaire de l'église de Bétheniville.

M. Emmanuel CHONION est d'accord pour faire un essai sur ce nouveau système de diffusion du VAB ; le 1^{er} serait pour mars 2025, car la commission communication avait déjà avancé la date de janvier 2025 pour leur VAB (Bien sûr, Mme Sonia CORPART fera aussi des articles pour ce dernier VAB basé sur l'ancien modèle puisqu'elle fait partie de la commission communication).

La journée citoyenne

M. Emmanuel CHONION fait remarquer que dans le village, ce sont toujours les mêmes personnes qui y participent. Il y a de moins en moins de déchets ; ainsi, cette année, seulement 30 kg de détritiques ont été récupérés.

Un conseiller souligne que les poubelles neuves mises en place dans toute la commune servent bien et c'est peut-être pour cela qu'on a moins de déchets à ramasser.

Le 11 novembre

M. le Maire indique que nous aurons 15 jeunes sapeurs-pompiers qui vont aussi défiler ; le rassemblement aura lieu à 11h30 et le départ du défilé à 11h45.

M. Luc APPERT indique que l'école de Bétheniville a été mise dans la boucle mais qu'on attend le prochain conseil d'école pour une réponse officielle.

Vision du village par les élus

Suite aux propos de Mme Nataly MATHE lors du dernier conseil, M. le Maire aimerait connaître le point de vue des conseillers.

Mme Nataly MATHE demande alors si elle peut prendre la parole car elle souhaite éclaircir ses propos quand elle a annoncé lors de la dernière réunion que le village était moche et sans âme.

Pour Mme Nataly MATHE, le village est moche car :

- cette année, les agents ont débroussaillé la friche dans la zone le Lohan, il n'y a plus d'arbres dans la zone et donc c'est « moche ».

M. le Maire répond qu'une nouvelle haie sera plantée après l'aménagement de la zone ; cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

- les traverses de la commune sont droites, c'est « moche ».

Mme Nataly MATHE précise qu'elle n'a surtout pas remis en cause le fleurissement ; au contraire, elle félicite les membres de la commission fleurissement qui font du beau travail bénévolement.

Pour Mme Nataly MATHE, il n'y a pas assez de pancartes qui indiquent nos beaux équipements sportifs ou autres. Pas assez de signalétiques sur la commune

- Il y a une stèle sur les aviateurs anglais mais personne ne sait où elle se trouve, aucune pancarte ne l'indique. De plus, les lettres de la stèle sont effacées, il faudrait les refaire.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu une cérémonie avec les Anglais juste avant le COVID, puis cela s'est arrêté à cause du COVID.

M. Emmanuel CHONION déclare que le village n'est pas « moche » mais quelconque, comme la plupart des villages.

M. le Maire souligne que ce ne sont pas des panneaux qui rendront le village plus beau.

M. le Maire ajoute qu'il est préférable d'avoir une commune qui bouge, qui a des activités, par le biais des associations ; c'est un village qui vit. Il corrobore son propos avec les articles sur les réseaux sociaux indiquant qu'on a un nouveau champion du monde de roller sur Bétheniville, M. Tony LEFEUVRE.

M. le Maire argumente encore en expliquant que même nos entreprises font des efforts pour améliorer l'image de Bétheniville : ainsi, MONDI LEMBACEL fait des travaux pour entretenir son usine : réfection du bardage de l'usine, ravalement de la façade de la maison de maître, ...

Puis M. le Maire énumère nos jolies rues : rue du Neuf Bourg, Cité Renaud, Place de la mairie. Enfin, M. le Maire souligne que les réseaux sont enfouis et que nous avons un éclairage uniforme en Leds.

Mme Nataly MATHE revient sur les cartes postales en signalant que cela donnerait du cachet au village.

M. Emmanuel CHONION propose de faire un diaporama avec les cartes postales pour la cérémonie du 11 novembre.

Mme Nataly MATHE reformule ses propos : en fait, c'est la configuration du village avec ses lignes droites qui fait que le village n'a pas de charme. Et aussi derrière les bus place du 8 mai, il y a des barrières qui sont affreuses.

Mais après, on rentre dans le village c'est beau, les places, les fleurs, ...

M. le Maire précise donc que tous les élus peuvent avoir des remarques négatives mais en contrepartie, ils doivent avoir des solutions à apporter pour améliorer les choses.

M. le Maire demande où en est le suivi suite à la pose des cabanes à oiseaux.

Pas de réponse.

Mme Nataly MATHE était chargée d'organiser le concert à l'église. Elle a dû téléphoner au prêtre, aux musiciennes et a dû chercher un accordéon de piano. Son projet était de faire un concert entre le 22 et le 24 novembre 2024, mais les musiciennes n'étaient pas disponibles et surtout pas le samedi alors que la commune souhaitait le faire ce jour là car il y aurait plus de monde qu'en semaine.

Mme Nataly MATHE a reproposé aux musiciennes une date en mars ou avril 2025 mais toujours le samedi. Et à ce jour, elle n'a obtenu aucune réponse.

Le prêtre, quant à lui, a donné son accord pour un concert à l'église.

Mme Nataly MATHE indique qu'elle a reçu un message de la compagnie « vent en poupe » mais elle ne l'a pas encore ouvert car elle voulait d'abord en parler au conseil.

M. le Maire signale qu'il faut leur répondre qu'aux vues des baisses significatives des subventions, la commune ne pourra pas les prendre en 2025.

M. Emmanuel CHONION explique qu'il a eu récemment un problème avec OVH le site permettant d'enregistrer les livres de la bibliothèque. Ils ont changé la version de la base de données sans prévenir les utilisateurs.

M. le Maire propose que la commune fasse l'acquisition d'un logiciel spécial bibliothèque. Cette application coûte environ 2000 euros mais facilitera le travail de notre agent Mme Sonia CORPART.

Tous les conseillers votent pour cette solution.

Toilettes sèches

L'association de roller avait demandé l'aménagement de toilettes sèches près de leur piste. M. le Maire n'était pas opposé à cette idée d'autant plus que cette installation pourrait servir pour les associations de BMX et BATJ .

Mais la commune a reçu plusieurs devis et le moins disant était de 17 000 euros.

M. le Maire a recherché une autre solution : on refait une dalle béton pour PMR et on met des toilettes normales à côté du local technique car cela reviendra beaucoup moins cher.

M. Jean-Pierre PALADINI demande à ce que la commission voie verte se mette en route.

M. le Maire lui rappelle que cela dépend de lui car il est le président du comité de pilotage de la voie verte.

Mme Odile LOMBARD demande où en sont les fuites de l'église.

M. le Maire a laissé plusieurs messages à notre couvreur habituel. Celui-ci a fini par lui répondre cette semaine qu'il viendrait avant le 15 novembre. Ce sont les chéneaux qui sont bouchés et certaines ardoises se sont déplacées.

Il faudra revoir le trou près de l'harmonium.

M. le Maire propose aux élus de visiter le clocher. Comme plusieurs conseillers semblent être intéressés, il propose d'organiser une visite aux beaux jours.

Mme Odile LOMBARD revient sur l'idée de signaler les équipements sportifs. Elle précise que les personnes extérieures au village ne savent pas que nous avons plusieurs équipements sportifs d'où la nécessité de mettre des panneaux de signalisations surtout aux entrées de village.

Mme Nataly MATHE signale qu'elle a été interpellée par une personne dans le village qui lui a demandé si la commune pouvait repeindre la porte d'entrée de l'église.

M. le Maire indique que cela devra être rajouté dans le dossier sur les travaux à faire à l'église avec les vitraux car la rénovation de la porte seule ne donnera pas la possibilité de demander une subvention. Par contre si la rénovation de la porte est mise avec d'autres travaux, elle pourra faire l'objet d'une demande de subvention. Le coût de rénovation de la porte peut être assez conséquent. C'est donc au Président du comité de pilotage de l'église de faire le nécessaire.

FIN DE SEANCE : 23h10